



**REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEIL PERISCOLAIRE 2026-2027**

Délibération du Conseil Municipal n° 39-2026 du 28 avril 2026

Applicable au 1^{er} septembre 2026

1. Présentation du service

La Ville de Fontoy met en place un service municipal d'accueil destiné à répondre aux besoins des familles. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles (à partir de la Petite Section) et élémentaires de la commune.

Pour les enfants de maternelle, il est important de noter que les agents ne sont pas habilités à changer les enfants qui ne sont pas propres. En cas de nécessité, le parent - ou une personne désignée - devra se rendre sur place pour effectuer le change.

Il propose la prise en charge hors temps scolaire le matin avant la classe, à la pause méridienne avec un service de restauration, le soir après l'école et les mercredis avec la mise en place d'activités spécifiques dans un cadre éducatif ainsi que des ACM (accueils collectifs de mineurs).

Vos enfants sont encadrés par des animateurs professionnels qui mettent en œuvre chaque année un projet pédagogique sur mesure : entre éducation, jeux et sécurité. Les déplacements se font à pied.

Le gilet jaune est obligatoire pour être vu de tous (pour toutes sorties hors scolaire).

Ce service est **déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports (SDJES)**, respecte les normes de la Protection Maternelle et Infantile (**PMI**) et bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (**CAF**).

Les temps d'accueil proposés :

- Accueil du matin
- Pause méridienne
- Activités périscolaires
- Accueil du soir
- Mercredis éducatifs et Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Accueil du matin : réveil en douceur Le temps calme est privilégié afin de respecter le rythme et l'éveil de chacun.

Important : Arrivée impérative avant 8h00. Pour la sécurité de tous, un enfant ne doit **jamais arriver seul** dans les locaux.

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 7h00 jusqu'à 8h00 (aucun enfant ne sera pris en charge sur le chemin de l'école)

Les enfants sont amenés à 8h00 dans leurs écoles respectives par les animateurs.

- Mercredis & vacances scolaires à partir de 7h30 jusqu'à 18h00

Tout au long de la journée, les animateurs prennent en charge les enfants et leur proposent un large choix d'activités : sportives, manuelles, culturelles et éducatives.

Pause méridienne : Les repas sont préparés par un prestataire de services qualifié. Les menus sont validés par une diététicienne pour être équilibrés.